

« GRADUATE SCHOOL » ÉCONOMIE - MANAGEMENT

UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY

Mention « Management Stratégique »

Parcours M2 « Master in Management (Research) »

SÉMINAIRE N°5 : INNOVATION, DROIT ET NOUVELLE ENTREPRISE

Cédric Gossart (Institut Mines-Télécom Business School), Philippe Lefebvre (Mines ParisTech)

PRÉAMBULE

Depuis qu'elle existe, l'entreprise a toujours été un acteur majeur d'innovation. Selon qu'elles sont perçues comme convergentes ou divergentes avec l'intérêt général, les innovations des entreprises sont *soutenues par le droit* (des décrets créant les manufactures royales d'Ancien régime aux lois de finances qui permettent de financer les politiques publiques d'innovation contemporaines : CIR, PIA, pôles de compétitivité, etc.), *soumises à autorisation* préalable (de l'autorisation des sociétés de capitaux examinée au cas par cas jusque dans les années 1860, au principe de précaution) ou *encadrées par le droit* (de la liberté d'organisation du travail par l'employeur encadrée par le droit du travail, à la collecte et l'usage des data par les GAFAs). Manager l'innovation, c'est toujours gérer/assurer/créer la compatibilité de l'innovation précise visée avec droits et réglementations en place.

Avec l'accélération de l'innovation, les entreprises s'efforcent de compléter ce management des innovations au coup par coup par une gestion plus pérenne et stratégique des cadres réglementaire et juridique dans lesquels s'inscrivent les innovations. Les entreprises contemporaines se caractérisent par la poursuite de deux stratégies, marché et « hors marché » (Baron 1995) : elles participent activement au développement de la « soft law » (normes ISO, standards, labels RSE, etc.), qui vient de plus en plus concurrencer le droit des États et « privatiser » le droit.

Récemment enfin, une troisième forme de mise en compatibilité des innovations des entreprises et du droit, plus radicale, a été proposée dans divers pays avec la création du statut d'entreprise « à mission » (loi PACTE en France) qui engage et contraint à des formes d'innovation responsable. Une « nouvelle entreprise » est-elle en train d'apparaître, s'efforçant d'intégrer les grands défis sociétaux sous de nouvelles formes de droit, de gouvernance et de gestion qui restent à explorer et inventer ?

Le séminaire invite les étudiants à discuter de grands textes de gestion et perspectives de recherche autour de ces articulations entre innovation et droit – et à s'interroger sur les limites possibles des distinctions public/privé, économique/politique, etc. pour penser la nature de l'entreprise dans nos sociétés.

Modalités pédagogiques : une introduction suivie d'une discussion autour d'articles clés ; à partir de la séance n°4 un exposé noté de 30' par séance en duo sur un article, un ouvrage, un.e auteur.e, un concept, ...

PLANNING DES 8 SÉANCES (3 heures par séance)

Séance n°1. L'entreprise : Genèse d'une forme organisationnelle (PhL)

Chacun connaît l'importance socioéconomique des entreprises, qui en France concentrent par exemple les deux tiers des emplois. Cette forme organisationnelle relativement récente a fait l'objet de nombreux travaux en sciences de gestion, nous proposons ici un éclairage par le droit afin d'en discuter la naissance, l'évolution, et les contributions à l'intérêt public. Nous verrons que cette forme organisationnelle connaît une histoire trajectoire similaire dans d'autres pays d'Europe ou aux États-Unis, et qu'elle ouvre encore de nombreuses pistes de recherche en management.

Bibliographie

- Vérin H. (2019). *Entrepreneurs, entreprise : Histoire d'une idée*. Classiques Garnier.
- Segrestin B., Roger B. (2014). *L'Entreprise : Point aveugle du savoir*. Sciences Humaines.
- Favereau O. (2014). *Entreprises : La grande déformation*. Parole Et Silence.

Séance n°2. Innovations organisationnelles et droit du travail (PhL)

L'histoire de l'entreprise est jalonnée de nombreuses innovations organisationnelles et managériales toujours en vigueur aujourd'hui. Du contrat de travail en passant par la protection des travailleurs et la liberté d'entreprendre, nous discuterons des orientations que doit prendre le droit du travail, ainsi que des questions de recherche en management associées à ces innovations organisationnelles et managériales.

Bibliographie

- Badinter R., Lyon-Caen A. (2015). *Le travail et la loi*. Fayard.
- Lefebvre P. (2009). Subordination et « révolutions » du travail et du droit du travail (1776-2010). *Entreprises et histoire* 57(4): 45-78. <https://doi.org/10.3917/eh.057.0045>
- Supiot A. (2016). La subordination. Dans : Alain Supiot (éd.), *Le droit du travail*, pp. 65-80, chapitre V. Coll. « Que sais-je ? », Presses Universitaires de France. <https://www.cairn.info/le-droit-du-travail--9782130626282-page-65.htm>

Séance n°3. Innovation technologique et protection des connaissances (CG)

L'innovation technologique joue un rôle majeur dans l'atteinte d'objectifs socioéconomiques comme la satisfaction de besoins matériels ou culturels, la santé ou la création d'emplois. Mieux comprendre sa nature, ses dynamiques ou les facteurs favorisant son émergence constituent autant de sujets de recherche pour les sciences de gestion (champ des *innovation studies*). Après quelques définitions clés, nous discuterons d'outils juridiques permettant de favoriser l'innovation comme le droit des brevets. En partant du brevet de Nakamura (co-récipiendaire du prix Nobel de physique 2014) sur la LED bleue, nous discuterons par exemple du dilemme protection d'une invention vs. diffusion d'une innovation, des critères de brevetabilité, ou des effets pervers des brevets générés par des « trolls ». Cela nous permettra de dresser un aperçu des questions de recherche en sciences de gestion sur le sujet, et d'aborder d'autres outils juridiques comme les structures mixtes destinées spécifiquement à l'innovation technologique.

Bibliographie

- Griliches Z. (1990). Patent Statistics as Economic Indicators: A Survey. *Journal of Economic Literature* XXVIII: 1661-1707. <https://www.jstor.org/stable/2727442>
- Le Bas C., Pénin J. (2015). Brevet et innovation : comment restaurer l'efficacité dynamique des brevets ? *Revue d'économie industrielle* 151(3): 127-160. <https://doi.org/10.4000/rei.6191>
- Gossart C., Özyaygen A., Özman M. (2019). Are Litigated Patents More Valuable? The Case of LEDs. *Journal of the Knowledge Economy* 11: 825-844. <https://doi.org/10.1007/s13132-018-0578-1>

Séance 4. Innovations sociétales et grands enjeux (PhL & CG)

Nous aborderons dans cette séance la contribution des innovations aux grands enjeux sociétaux, sous l'angle des innovations sociétales. Après les avoir définies, nous discuterons comment les sciences de gestion et le droit abordent ces innovations clés pour orienter et stabiliser des changements sociétaux plus justes et respectueux des écosystèmes naturels (politiques publiques d'innovation en faveur de la transition écologique et sociale, création de valeur partagée, innovations institutionnelles, responsabilité élargie des producteurs, principe de précaution, droit de l'environnement, phénomènes d'évitement du droit, social impact bonds, startups d'État, ...). Cela nous permettra d'envisager quelles questions de recherche en sciences de gestion peuvent émerger sur ces sujets.

Bibliographie

- van der Have R.P., Rubalcaba L. (2016). Social innovation research: An emerging area of innovation studies? *Research Policy* 45(9): 1923-1935. <http://dx.doi.org/10.1016/j.respol.2016.06.010>
- Jégouzo Y. (2008). L'évolution des instruments du droit de l'environnement. *Pouvoirs* 127(4): 23-33. <https://doi.org/10.3917/pouv.127.0023>
- Garud R., Hardy C., Maguire S. (2007). Institutional Entrepreneurship as Embedded Agency: An Introduction to the Special Issue. *Organization Studies* 28(7): 957-969. <https://doi.org/10.1177/0170840607078958>

Séance n°5. Innovation et numérique : enjeux socio-économiques de la *plateformisation* (CG)

Nous discuterons dans cette séance du lien entre innovation et technologies numériques, notamment le récent développement de plateformes numériques capitalistiques et coopératives. Après avoir précisé les spécificités de ces innovations numériques, nous discuterons de questions de recherche visant à mieux comprendre les dynamiques d'innovation à l'œuvre ainsi que leurs impacts socio-économiques, y compris en matière de droit des données, du travail, ou de la concurrence.

Bibliographie

- de Reuver M., Sørensen C., Basole R.C. (2017). The digital platform: A research agenda. *Journal of Information Technology* 33(2): 124-135. <https://doi.org/10.1057/s41265-016-0033-3>
- Lambrecht M. (2016). L'économie des plateformes collaboratives. *Courrier hebdomadaire du CRISP* 26: 5-80. <https://doi.org/10.3917/cris.2311.0005>
- Abdelnour S., Méda D. (2019). *Les nouveaux travailleurs des applis*, PUF.
- Scholz, T. (2016). *Platform Cooperativism: Challenging the corporate economy*. New York: Rosa Luxemburg Foundation.

Séance n°6. Management des entreprises et formes de régulation (PhL)

Nous nous interrogerons dans cette séance sur les différentes formes de régulation des entreprises, qu'elles portent sur leurs inputs, leurs processus, ou leurs outputs. Ces formes de régulation peuvent être juridiques (*hard law*) ou non (*soft law*), comme dans le cas des normes industrielles. Là aussi de nombreuses pistes de recherche peuvent être explorées.

Bibliographie

- Abbott K.W., Snidal D. (2000). Hard and soft law in international governance. *International Organization* 54(3): 421-456. <https://doi.org/10.1162/002081800551280>
- Gilad, S. (2011). Process-oriented regulation: conceptualization and assessment. *Handbook on the politics of regulation*, pp. 423-445.
- Rasche, A. (2009). Toward a model to compare and analyze accountability standards—The case of the UN Global Compact. *Corporate Social Responsibility and Environmental Management* 16(4), 192-205.

Séance n°7. Droit et nouveaux statuts d'entreprises (PhL & CG)

Des « Benefit Corporations » (*B Corp*) aux entreprises à mission créées en France par la loi PACTE en passant par les entreprises hybrides, quels sont les tenants et aboutissants de ces nouveaux statuts et les questions de recherche associées ? Nous explorerons cela à travers la littérature en sciences de gestion, des études de cas et les contributions de collègues invités comme Blanche Segrestin ou Kevin Levillain (*tbc*).

Bibliographie

- Senard J.-D., Notat N. (2018). *Entreprise et intérêt général*. Rapport aux Ministres de la Transition écologique et solidaire, de la Justice, de l'Économie et des Finances, et du Travail. <https://www.economie.gouv.fr/mission-entreprise-et-interet-general-rapport-jean-dominique-senard-nicole-notat>
- Bureau M., Corsani A. (2015). Les coopératives d'activité et d'emploi : pratiques d'innovation institutionnelle. *Revue Française de Socio-Économie* 15(1): 213-231. <https://doi.org/10.3917/rfse.015.0213>
- Segrestin B., Hatchuel A. (2012). *Refonder l'entreprise*. La République des idées.

Séance n°8. Entreprise et politique (PhL)

Pour conclure ce séminaire, nous nous demanderons dans quelle mesure les entreprises sont des citoyens comme les autres, et si l'on peut comme certains auteurs considérer qu'elles sont des autorités publiques comme les États. Là encore, les sujets de recherche en sciences de gestion sont très riches et nous en donnerons plusieurs aperçus.

Bibliographie

- Moon J., Crane A., Matten D. (2005). Can Corporations be Citizens? Corporate Citizenship as a Metaphor for Business Participation in Society. *Business Ethics Quarterly* 15(3): 429-453. <https://doi.org/10.5840/beq200515329>
- Winkler A. (2018). *We the Corporations: How American Businesses Won Their Civil Rights*. Liveright/W.W. Norton.
- Scherer A.G., Palazzo G. (2011). The new political role of business in a globalized world: A review of a new perspective on CSR and its implications for the firm, governance, and democracy. *Journal of Management Studies* 48(4): 899-931. <https://doi.org/10.1111/j.1467-6486.2010.00950.x>